

Assemblée générale de la CAPS

L'Assemblée générale de la Caisse-santé a été ouverte par le Président, Jean-François Santarelli, puis suivi par une présentation faite par le Secrétaire exécutif de CAPS, Florian Léger (voir : <http://www.ilo.org/dyn/shif>). Durant la discussion qui a suivi, le Secrétaire exécutif de la Section des anciens, ainsi que plusieurs autres membres du Bureau, la Présidente du Comité du Syndicat et de nombreux participants sont intervenus pour prendre la parole. Les remarques, questions ou observations ont été nombreuses et ont concerné autant le domaine de la gouvernance que celui du remboursement des prestations.

Dans le domaine des prestations diverses personnes se sont étonnées du fait que certains médicaments qui étaient remboursés par le passé ne l'étaient plus. La réponse donnée par le Secrétaire exécutif de la Caisse a été que la CAPS suit la loi fédérale suisse sur l'assurance-maladie (LAMal) notamment et aussi celle des pays respectifs où sont achetés les médicaments : la politique de ces pays pouvant évoluer.

Pour différents intervenants le coût de l'hospitalisation et les accords qui existent entre les caisses des organisations internationales et les prestataires, hôpitaux notamment, ne sont pas d'une grande transparence. Les factures apparaissent parfois trop élevées au regard de ce à quoi elles devraient correspondre. Le seuil du remboursement maximum qui s'élève à 150 000 USD peut dans certains cas être dépassé sur décision du Sous-comité permanent ou du Secrétaire exécutif de la CAPS.

Concernant la gouvernance de la Caisse les retards de remboursement des prestations, notamment pour les bénéficiaires de la région de Genève, ont été raccourcis grâce à l'embauche de deux personnes. Une troisième personne va être embauchée très prochainement. Mais les possibilités d'amélioration du remboursement des prestations pour le personnel dans les régions restent problématiques car d'autres facteurs liés aux circuits d'acheminement des demandes de remboursement et aussi de paiement interfèrent. Ce qui apparaît moins compréhensible est le retard dans la publication des rapports financiers annuels dont le dernier connu est celui de 2012. Aucune explication plausible n'a été donnée sur ce retard par le secrétariat de la CAPS. Autre point évoqué : l'augmentation des cotisations, que le Bureau de la Section des anciens avait recommandé de voter contre, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Des modifications de plafond pour certaines prestations sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2016. Toutefois les retraités sont impatients de connaître les résultats de la nouvelle étude actuarielle qui vient d'être diligentée. Plusieurs personnes de l'assistance se sont aussi étonnées des non-réponses du secrétariat de la CAPS aux courriers et courriels. Le Secrétaire exécutif de la CAPS a reconnu les lacunes en ce domaine et les efforts qui restent à faire. Enfin des questions ont été posées sur la gestion des avoirs de la Caisse par des prestataires extérieurs et du coût élevé que cela entraîne, financé sur la gestion technique et non administrative de la CAPS.

La Caisse est présentement enfin sujette à un audit extérieur suite à la décision prise par le DG en mai 2016. Cet audit porte principalement sur la gouvernance ; les craintes de voir la gestion des prestations confiée à un prestataire externe réapparaissent. De tels audits avaient déjà été menés au milieu des années nonantes (1996) et en 2005. Les résultats avaient conclu au maintien de la gestion en interne, ce qui a notamment comme avantage la connaissance par les techniciens de la CAPS de la réalité du terrain et de la proximité avec les assurés.

Pour conclure par une note optimiste, les retraités reconnaissent tous les efforts faits pour rattraper les retards de remboursement des prestations par la CAPS et ils font confiance au Comité de gestion pour que les améliorations dans le domaine de la gouvernance se poursuivent.

Automne 2016